



RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

PRÉVENIR EFFICACEMENT LE HARCÈLEMENT MORAL AU TRAVAIL (POUR LES SALARIÉS)



photo non contractuelle

CONFORME À L'ARRÊTÉ
DU 23 JUILLET 2010

SUPPORT DE FORMATION
E-LEARNING



Généralités

- **Support** : E-learning
 - **Durée** : 20 minutes
 - **Tarif** : Nous consulter
- Plus d'informations au
02.41.20.06.20

Les problèmes de harcèlement au travail affectent de nombreuses entreprises et nuisent aux salariés qui en sont victimes ainsi qu'aux entreprises.

L'arrêté du 23 juillet 2010 étend les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail.

Depuis le 1er août 2010, ces dernières s'appliquent à tous les employeurs et tous les salariés compris dans son champ d'application (industrie, commerces, services, artisanat).

L'accord indique qu'aucun salarié ne doit subir des agissements de harcèlement dans le cadre de son travail.



Produit réalisé en partenariat avec REHALTO, entreprise spécialisée dans le développement du bien-être au travail.



Public

Ce module s'adresse à :

- Ensemble des salariés et des intérimaires ;
- Salariés de l'entreprise ;
- Intérimaires ;
- Stagiaires.

Objectifs de la formation

À la suite de ce module, l'apprenant aura les principales clés pour :

- comprendre le phénomène de harcèlement moral au travail ;
- reconnaître les manifestations de harcèlement moral lié à votre environnement de travail ;
- savoir comment réagir face à une situation de harcèlement moral.

Contenu du module

Partie 1 : Formation

Introduction

Chapitre 1 : Définir, comprendre le harcèlement moral au travail

Chapitre 2 : Les conséquences du harcèlement moral

Chapitre 3 : Conduite à tenir face à une situation de harcèlement moral

Le module comporte de nombreux exercices et des mises en situation filmées. Il est complété par un document de synthèse à télécharger. L'apprenant pourra consulter ce document dès que nécessaire.



■ Définition du harcèlement moral



- Le harcèlement moral agit dans le monde entier.
- Aggravement, victime qui veut pour elle-même ou pour offrir une dérogation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité d'un salarié, d'obtenir sa sanction (pénale ou financière ou de compromettre son avenir professionnel).

Loi N° 2002-73 du 17 janvier 2002 (France)

■ Conséquences pour l'individu et pour l'entreprise

Le harcèlement moral a des conséquences sur l'individu (santé, agissement sur l'organisation).



Partie 2 : Évaluation

À l'issue de la formation, l'apprenant est évalué.

Média

Ce module de formation est constitué d'animations multimédia : vidéo, photographies, 2D / 3D.

Mode d'utilisation

Formez vos apprenants via une plateforme de formation à distance.

Ce module e-learning peut être :

- installé sur la plateforme e-learning mise à disposition par Fictis Prévention ;
- installé sur votre plateforme e-learning.

Personnalisation du module

Ce module peut être personnalisé tant sur le fond que sur la forme, nous pouvons intégrer :

- vos spécificités propres : établissement, risques, consignes... ;
- votre charte graphique.

Produits connexes

Ce produit existe aussi en clé USB.

Complétez votre formation avec les solutions pédagogiques DVD, clé USB, modules e-learning, simulateurs, serious game sur les thèmes suivants :

- Sécurité générale
- Management de la Sécurité
- Equilibre vie professionnelle - vie personnelle
- Risque incendie
- Troubles musculo-squelettiques
- Risque électrique
- Levage / Manutention / Machines
- Risque routier
- Risque chimique / CMR / Amiante
- Risques psychosociaux et qualité de vie au travail
- Risque biologique
- Sobriété énergétique / Éco-gestes
- Sûreté